ALLIANCE CONTRE LE TABAC
#actwithfacts

INDUSTRIE DU TABAC, TAXATION ET COMMERCE PARALLÈLE

Parlement européen, Strasbourg

14 JUIN 2023

1. LE COMMERCE PARALLÈLE, ARGUMENT DE LOBBY POUR L'INDUSTRIE

- **Une taxation élevée, progressive et harmonisée est le levier le plus efficace, pour lutter contre le tabagisme**.

  Au-delà des recommandations de l'OMS, une étude en France a montré qu'une hausse de 10 % du prix du paquet entraînait une baisse de 5 % des ventes.

- La taxation des produits du tabac reste pourtant faible en Europe et souffre d'un manque d'harmonisation, en particulier pour les nouveaux produits du tabac. **Le retard de la révision de la Directive sur la taxation des produits du tabac en est le meilleur exemple**.

- L'une des raisons de ce retard est **l'utilisation du sujet du commerce parallèle des produits du tabac par l'industrie** pour lutter contre les politiques de taxation entreprises par l'Union européenne et les Etats membres.

1. LE COMMERCE PARALLÈLE, ARGUMENT DE LOBBY POUR L'INDUSTRIE

- L'industrie du tabac entretient en effet volontairement une **confusion sur le sujet du commerce parallèle** :
  - *Confusion entre les différentes composantes de ce commerce : **composante légale** (comme les achats transfrontaliers) et les **composantes illégales**, elles-mêmes très diverses (achats transfrontaliers illégaux, contrebande, contrefaçon et « illicit whites »).*

- L'industrie omet également sciemment son **propre rôle dans ce commerce** :
  - *L'industrie a un **long historique de complicité** avec les pratiques du commerce illicite. Elle **sur-approvisionne également les zones frontalières**, comme la Belgique ou l'Andorre.*

2. LE RAPPORT KPMG, OUTIL D'INFLUENCE

- **L'industrie du tabac exagère surtout largement les chiffres** du commerce parallèle.
  - A la suite d'un accord avec l'Union européenne en 2004 (estimé **à plus de 11 millions d'euros**), PMI a mandaté KPMG pour élaborer des rapports sur la contrebande de cigarettes dans l'Union européenne. Ce rapport est publié chaque année avec un **grand impact médiatique.**
  - Il est fondé sur **sources et une méthodologie largement critiqués par plusieurs universitaires** (confusion entre les composantes du commerce parallèle, aucune vérification des données par une partie tierce, manque d'information sur la méthodologie…)
  - En France, **le rapport KPMG estime la part de commerce parallèle à plus de 30 %** de la consommation, alors qu'il est en réalité autour de 15 ou 20 %, avec seulement 6 % de commerce illicite.

2. LE RAPPORT KPMG, OUTIL D'INFLUENCE

➡ **Cette stratégie est hautement profitable à l'industrie du tabac :**

- **Large reprise médiatique des chiffres de KPMG**, à chaque fois utilisés pour contrer les politiques de taxation mis en place dans l'Union européenne et dans les Etats membres (en France, cette reprise est massive et concerne la plupart des grands quotidiens nationaux).
- Outre les médias, **le rapport KPMG est cité par de nombreux décideurs publics**, qu'ils soient français (notamment dans un récent rapport parlementaire) que européens (notamment via des questions parlementaires)

Nourris par ce rapport, **les débats sur le commerce parallèle ralentissent les politiques de santé publique**, spécifiquement les politiques de taxation des produits du tabac.

3. LA TAXATION DU TABAC CHAUFFE EN FRANCE, VICTIME COLLATÉRALE

➡ **Le report de la révision de la directive sur la taxation du tabac affecte déjà plusieurs Etats membres**, dont la France.

- Lors du vote du dernier budget de la sécurité sociale, **le Gouvernement souhaitait taxer les produits du tabac chauffé de la même manière que les cigarettes traditionnelles,** comme cela est recommandé par l'OMS et les experts de contrôle du tabac.
- Pourtant, et en raison du manque d'harmonisation de la taxation au niveau européen et du fait du lobby massif de l'industrie du tabac (plusieurs centaines d'amendements), le texte a été modifié à la dernière minute. **Au lieu d'une taxation fondée sur celle des cigarettes, la taxation a été complexifiée (une taxation à l'unité et une taxation au poids) et lissée sur plusieurs années**.

ALLIANCE CONTRE LE TABAC
#actwithfacts

MERCI
POUR VOTRE PARTICIPATION !

14 JUIN 2023